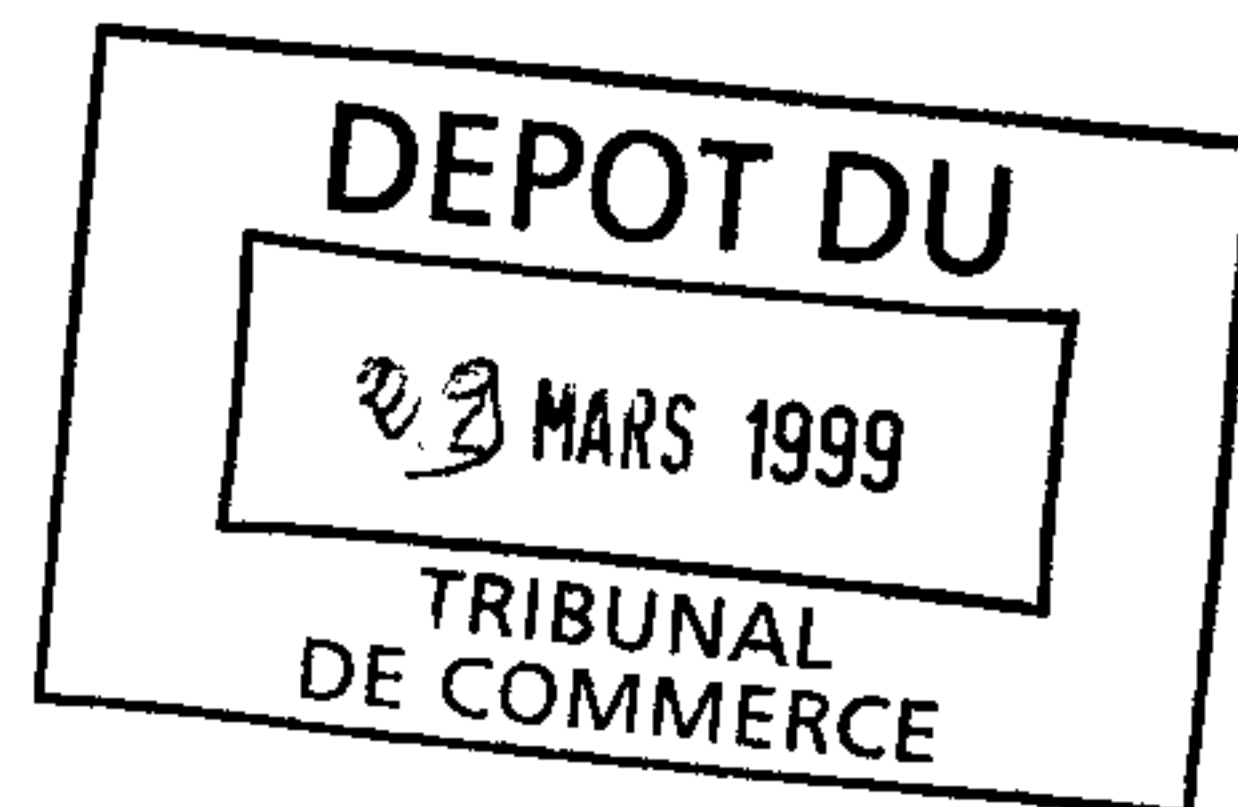


A.R.E.S.

Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 francs
Siège social : 9, avenue Jean-Pierre Timbaud - 78190 TRAPPES
RCS VERSAILLES B 322 677 105 (81B892)



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 FEVRIER 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf et le vingt trois février à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social 9, avenue Jean-Pierre Timbaud ZA des Bruyères 78190 TRAPPES, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

Indivision Raymond PERRIER
SA LES CARS PERRIER
Richard PERRIER
Bernard PERRIER
Marie-Gabrielle SALOMON

PROPRIETAIRE DE

1760 parts
480 parts
1520 parts
80 parts
80 parts

Total des parts présentes ou représentées : 3920 parts sur les 4000 parts composant le capital social.

Monsieur Richard PERRIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Monsieur Daniel PLACE, Commissaire aux comptes suppléant, en raison de sa demande de radiation de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, l'Assemblée Générale décide de nommer :

➤ **M. ZOUHRI Brahim - 18, place de la Halle 95220 HERBLAY**

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

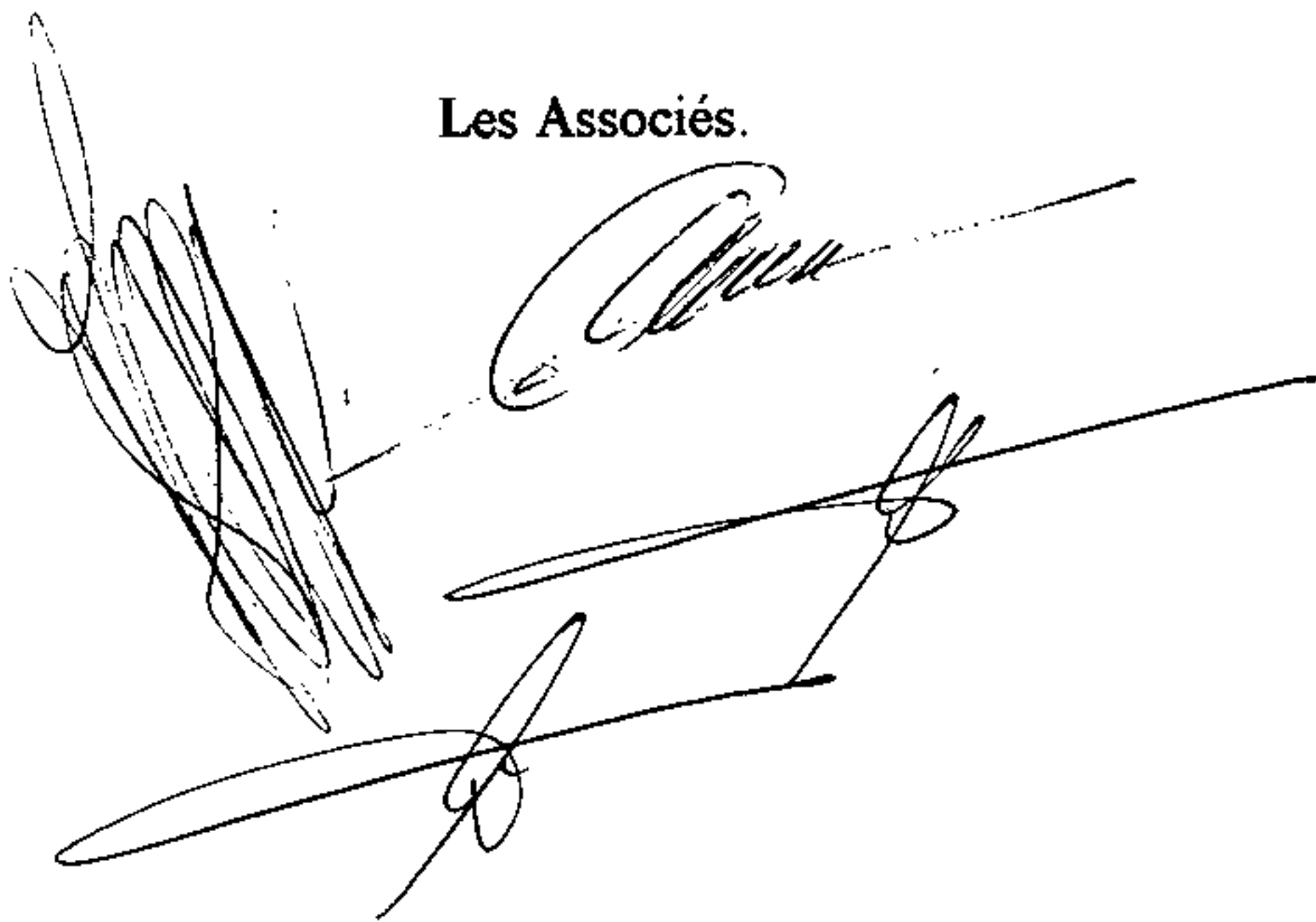
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les Associés.

Le Gérant.



Les Associés.



Brahim ZOUHRI

Expert comptable diplômé
*Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Experts comptables et Comptables agréés
de la région parisienne*

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Herblay, le 5 février 1999

ARES
Z.A. des Bruyères
9, avenue J.-P. Timbaud
78190 TRAPPES

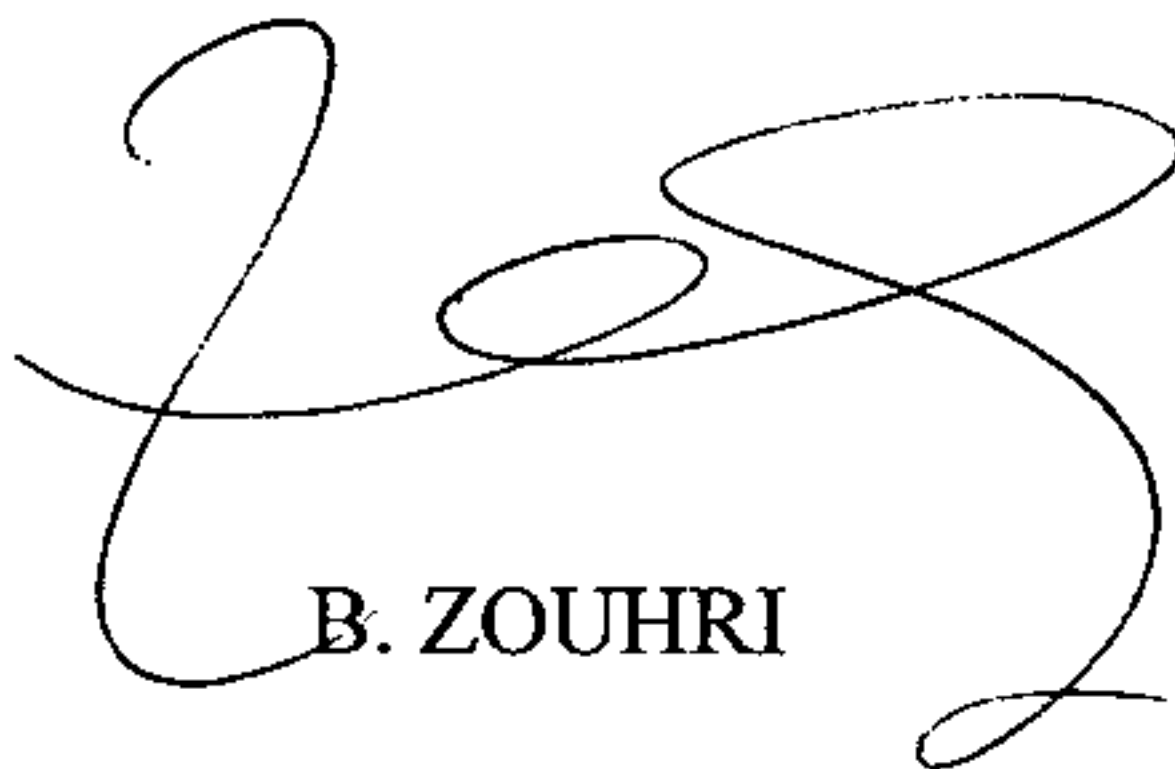
Messieurs,

Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de votre société.

Je vous confirme, par la présente, mon acceptation de mandat.

Je vous confirme également n'être frappé d'aucune des incompatibilités prévues par les articles 220 et 221 de la loi du 24 juillet 1966.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



B. ZOUHRI

18, place de la Halle - B.P. 106 - 95224 HERBLAY CEDEX

Téléphone : 01 34 50 62 34 - Télécopie : 01 34 50 62 17

SIRET : 394 505 242 00021 - Code APE : 741C

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

GEFCOM

Société de Commissaire aux Comptes

103, Rue La Boétie - 75008 Paris - Tél. : 01 53 89 12 60 - Fax : 01 42 56 32 06

Paris, le 26 janvier 1999

A.R.E.S.
Z.A.I. des Bruyères
9 av. J.P. Timbaud
St Quentin en Yvelines
78190 TRAPPES

N/Réf. : 2929 PHD/FJ

A l'attention de M. Richard PERRIER

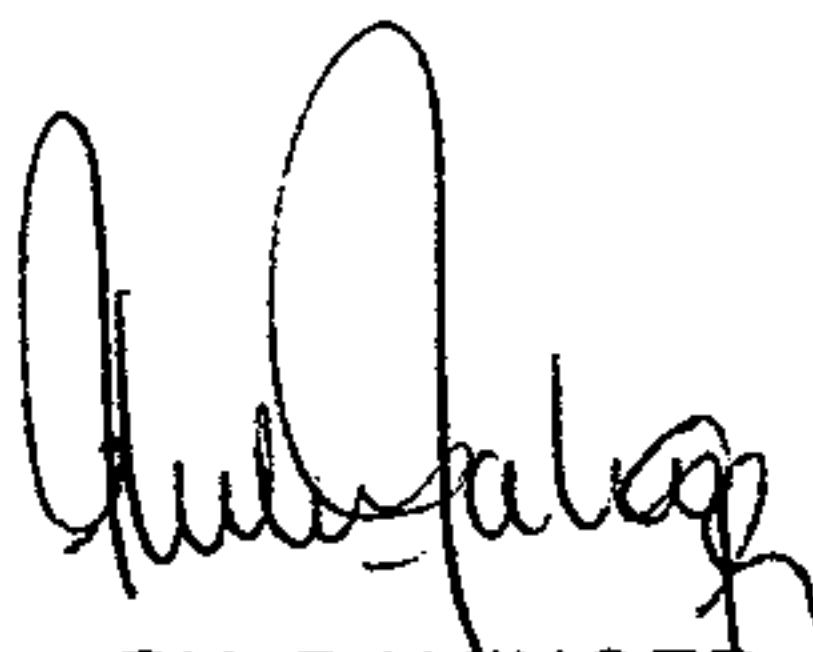
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir, par la présente, d'accepter nos fonctions de Commissaire aux Comptes au sein de votre Société.

Nous vous rappelons, par la même occasion, que la société GEFCOM est représentée par M. Philippe DAHINGER, Gérant.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



PH. DAHINGER
COMMISSAIRE AUX COMPTES